

COMMUNE D'AGOE-NYIVE 3

MAIRIE DE VAKPOSSITO

LES PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE CELEBRATION DE MARIAGE CIVIL

- 1- Copie légalisée des actes de naissance des futurs époux
- 2- Un acte légalisé attestant le paiement de la dot (facultatif)
- 3- Un certificat de résidence datant de 3 mois d'habitation continue à la date de la déclaration (**pour chaque époux**)
- 4- Photocopie légalisée des cartes d'identité des futurs époux
- 5- Photocopie légalisée des cartes d'identité des témoins
- 6- Contrat de mariage (oui ou non). Si **oui**, joindre le certificat notarial
- 7- Une quittance de **15 000 f CFA** pour les jours ouvrables (**Mardi et jeudi**) à partir de **14h 30 min** et **20 000 f CFA** pour les **samedis** à partir de **9 heures**
- 8- Pour les Agents des forces Armées Togolaises, une autorisation de mariage délivrée par le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Togolaises
- 9- Pour les mineurs de **moins de 18 ans** : une autorisation délivrée par le Président du Tribunal ou le Juge aux Affaires Matrimoniales du lieu de la célébration du mariage
- 10-Tenues correct

Merci et à très bientôt !!!